MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement du soutien opérationnel
de la gendarmerie nationale

## Décision n° 10084 du 15 février 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative et technique »

NOR : *INTJ1602426S*

Le commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 86667 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525370S) ;

Vu la décision n° 81240 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525316S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2016 :

| | | |
|---|---|---|
| **Bléchet,** Thierry | Nigend : 114 420 | Numéro de livret de solde : 5 189 710 |

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2016 :

| | | |
|---|---|---|
| **Le Borgne,** Arnaud | Nigend : 210 891 | Numéro de livret de solde : 8 066 189 |

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 février 2016.

*Le général, commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale,*
O. Guérif